

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022

DELIBERATION N°2022.00108

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 11 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 88
Nombre de pouvoirs : 16
Nombre de voix : 104

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE,

RECU EN PREFECTURE

Le 25 mars 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220324-D20220010810

DATE D'AFFICHAGE :25 mars 2022

M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI,
M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
Mme Marie-Pascale DUMAS donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. David FARA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Daniel GRAMPFORT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Djida OUCHAOUA, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-2 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-45 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Romain-en-Jarez approuvé le 21 février 2014 ;

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 02 décembre 2021 relative aux modalités de mise à disposition du public ;

Vu les avis des personnes publiques associées ;

Il est rappelé que la modification simplifiée n°1 a pour objet :

- d'intégrer les dispositions de la loi Macron afin de permettre sous conditions de nombre, de surface et de niveau, les extensions et la création d'annexes et de piscines en zones agricoles (A) et naturelles (N),
- de rectifier l'article 2 de la zone N pour supprimer la possibilité de construire des abris pour animaux en zone N,
- d'identifier neuf bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination, ces bâtiments n'étant plus utilisés par les exploitants.

La CDENAF de la Loire émet un avis favorable aux dispositions prévues par la présente modification.

La Chambre d'Agriculture, émet un avis favorable sous réserves du respect de la Charte du Foncier Agricole dans la Loire.

GRT Gaz, l'INAO, RTE, n'ont pas d'observation à formuler sur le dossier,

Le SCoT Sud Loire émet un avis favorable sur les points de la modification, toutefois il émet un avis défavorable concernant l'identification des bâtiments référencés 2, 7, 8 et 9 en vue d'un changement de destination.

Les autres personnes publiques consultées n'ont pas émis d'avis.

Le dossier est complété concernant les bâtiments susceptibles de changer de destination, afin de répondre aux interrogations du SCoT Sud Loire. Leur identification permet une meilleure intégration paysagère et répond aux critères d'identification de la CDENAF et de la Charte du Foncier Agricole. Ils sont donc maintenus dans la modification.

Le dossier a été mis à disposition du public du 10 janvier 2022 au 10 février 2022 inclus, selon les modalités prévues.

Aucune remarque n'a été consignée ni sur le registre communal ni sur le registre présent au siège de Saint-Etienne Métropole.

Une demande de reclassement de parcelle a été émise via le site internet de Saint-Etienne Métropole. Ne portant pas sur la modification, elle ne sera pas traitée dans le cadre de cette procédure.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du département de la Loire. Elle fera l'objet d'un affichage au siège de Saint Etienne Métropole et dans la commune de Saint-Romain-en-Jarez. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme modifié, dans sa forme approuvée, sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Romain-Jarez et au siège de Saint-Etienne Métropole aux jours et heures d'ouverture au public.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la modification simplifiée du PLU de Saint-Romain-en-Jarez ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure ;**
- **les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération N°416, article 202, du budget investissement 2022 Prospective, destination Planification.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU